



# FORMATION



## Objectif

Les recyclages sont obligatoires et interviennent au bout de la troisième année. Afin de pouvoir continuer à exercer la fonction soit d'agent (SSIAP 1), de chef d'équipe (SSIAP 2) ou de chef de service (SSIAP 3), ces formations courtes et réglementaires permettent de partager autour des RETEX (retours d'expériences) de chacun des participants et de réviser les fondamentaux propres à chaque formation initiale et d'étudier les nouvelles évolutions.

## Prérequis

Être titulaire des diplômes respectifs aux formations de recyclages que l'on souhaite renouveler et en lien avec le poste que vous occupez. Vous devez aussi également avoir votre SST ou PSC1 à jour.

## Modalité d'évaluation

Être présent durant toute la durée de la formation (Recyclage SSIAP 1, SSIAP 2 ou SSIAP 3). En cas de défaillance notoire au cours du stage de recyclage, une remise à niveau sera proposée. Une évaluation des différents points abordés seront réalisés en début et fin de session de recyclage et une appréciation sera transmise à l'employeur.

## Méthodes mobilisées

Formation en face à face, synchrone au centre de formation ou dans les locaux de nos clients. Tableau blanc, jeux ludiques, exercices sur un générateur de flammes écologique (SSI). Pratique sur un panneau pédagogique.

## Accessibilités aux personnes en situation de handicap

Nous sommes ouverts à tous les publics et les respectons inconditionnellement. Contactez-nous directement pour nous partager votre situation au 07.....

## Durée recyclage SSIAP 1 et SSIAP 2

14 heures soit 2 journées

## Durée recyclage SSIAP 3

21 heures soit 3 journées

## Tarif recyclage SSIAP 1

## Tarif recyclage SSIAP 2

## Tarif recyclage SSIAP 3

Sur devis, réponse en - de 24h

## Contact

Responsable pédagogique M. HIETTER B.